

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE  
LE LUNDI 5 AOÛT 2024 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT  
SITUÉ AU 103 RUE LEBLANC.**

**Sont présent(e)s :**

M. Georges Deschênes	Maire
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier

**Absent :**

M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
------------------------------------	--------------

**Ouverture de la séance**

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h07

3 personnes assistent à la séance.

**Ordre du jour**

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024
4. CONSEIL MUNICIPAL
  - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
  - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
  - 6.2. Dépôt des états financiers internes de juillet 2024
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE  
Pas de point à traiter
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
  - 8.1. Autorisation de paiements à Jalbert et Pelletier inc.
  - 8.2. Nouvelle limite de vitesse rue Harvey
  - 8.3. Acceptation de proposition de location pour le projet D52728- Bail 10256-B01
  - 8.4. TECQ 2024-2028 : Dénonciation des réductions
  - 8.5. Autorisation de paiement à Les Aménagements Lamontagne inc.
9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1. Autorisation de paiement à H2O Innovation
- 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1. Appui à une demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT  
Pas de point à traiter
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
- 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**24-08-126 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-08-127 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS**

**Ensemble du conseil :**

**M. Georges Deschênes :**

**Maire**

- Transport collectif : un projet d'acquisition d'un nouveau véhicule;
- MRC : nos avis de conformité de règlements seront évalués lors de la prochaine séance. Un contrat a été octroyé pour l'accompagnement en au Plan Climat. Les redevances forestières pour le TPI en 2024 sont disponibles. Il y a un appui au Cégep de Matane pour leur programme en urbanisme.

**M. Sylvain Deschênes, conseiller :**

**siège n° : 1**

Absent

**M. Étienne Lévesque, conseiller :**

**siège n° : 2**

- Mat. Résiduelles : le projet de la multi-plateforme à Saint-Moïse avance;
- Tourisme : le festival Country-Western bat son plein avec la tenue du Bingo en ce 5 août;
- Le 10 juillet a eu lieu la consultation publique sur l'avenir de l'église. Un vote à 93% a été enregistré en faveur de la requalification du bâtiment.



<b>Total</b>	<b>234 889.62\$</b>
--------------	---------------------

**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-08-129**

**6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER JUILLET 2024**

**ATTENDU QUE** les états financiers intérimaires au 31 juillet 2024 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

**ATTENDU QUE** les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-08-130**

**8.1- AUTORISATION DE PAIEMENTS À CONSTRUCTION JALBERT ET PELLETIER INC.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à des opérations de rechargements sur la rue Pelletier Sud et des travaux sur la Route des Rangs du Nord;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #30377 au montant de 53 180.54\$ taxes incluses à Les Constructions Jalbert et Pelletier inc.;

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #30371 au montant de 6 782.09\$ taxes incluses à Les Constructions Jalbert et Pelletier inc.;

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #30303 au montant de 54 774.09\$ taxes incluses à Les Constructions Jalbert et Pelletier inc.;

**QUE** la facture #30377 soit imputée au compte # 02-32000-621 (achat pierre et gravier);

**QUE** la facture #30303 soit imputée pour un montant de 50 000\$ à l'aide du PPA-CE et la balance au compte # 02-32000-621 (achat pierre et gravier);

**QUE** la facture # 30371 soit imputée au compte 02-32000-626 (ent. Rep. Des chemins).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-08-131**

**8.2- NOUVELLE LIMITE DE VITESSE RUE HARVEY**

**ATTENDU QUE** la chaussée sur la rue Harvey a atteint la fin de sa durée de vie utile;

**ATTENDU QUE** la circulation en provenance des Rangs du Nord arrive d'une zone de vitesse de 70 km/heure;

**ATTENDU QUE** cette rue est à proximité d'une école, d'une résidence pour personne de 55 ans et plus et d'un bâtiment dédié aux aînés;

**ATTENDU QUE** les propriétés sur cette rue sont sises aux abords de la chaussée;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski change la vitesse sur le secteur de la rue Harvey sur une distance de 505 mètres à 30 km/heure soit, de l'intersection avec la Rue Principale jusqu'à la fin du périmètre urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-08-132**

**8.3- ACCEPTATION DE PROPOSITION DE LOCATION POUR LE PROJET D52728- BAIL 10256-B01**

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports utilise divers espaces et bâtiments au 248 Principale pour ses opérations de déneigement;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'établir les conditions de location de ces espaces et bâtiments avec la Société québécoise des infrastructures et le Ministère des Transports via un bail tripartite;

**ATTENDU QUE** la Société québécoise des infrastructures a envoyé à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski une proposition d'entente pour un bail tripartite;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte les conditions offertes par la Société québécoise des infrastructures pour un bail tripartite d'une durée de trois ans;

**QUE** monsieur Frédérick Lee directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski tous documents relatifs à cette entente de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-08-133**

**8.4- TECQ 2024-2028 : DÉNONCIATION DES RÉDUCTIONS**

**ATTENDU QUE** le Ministère des Affaires municipales via sa ministre madame Andrée Laforest a confirmé un apport 765 428\$ à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski via la TECQ 2024-2028;

**ATTENDU QUE** la nouvelle TECQ représente une diminution de 13.9% du montant accordé en 2019 et de 30% du montant ajusté en 2020;

**ATTENDU QUE** les sommes allouées par la TECQ 2019 représentent en dollars canadiens indexés de 2019 à 2024 un montant de 1 051 996\$ pour le montant de base et de 1 293 978\$ pour le montant ajusté ce qui représente une diminution réelle du pouvoir d'achat de 27,2% du montant accordé en 2019 et de 40.8% du montant ajusté en 2020;

**ATTENDU QUE** la TECQ est un des seuls moyens afin de ne pas augmenter la charge fiscale des citoyens lors de travaux nécessaires, et obligatoires, à la qualité de vie et aux besoins essentiels;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski dénonce ce désengagement du Gouvernement du Québec et du Gouvernement fédéral dans le programme de la TECQ 2024-2028;

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande aux gouvernements provinciaux et fédéraux impliqués dans la TECQ 2024-2028 de revoir les montants octroyés afin d'assurer la pérennité des projets en infrastructures municipales;

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) de débattre ce point avec le gouvernement du Québec et de l'apporter lors de ses prochaines assises à l'automne 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-08-134**

**8.5- AUTORISATION DE PAIEMENT À LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC.**

**ATTENDU QUE** plusieurs kilomètres de routes sont non pavés dans les limites de la municipalité;

**ATTENDU QUE** des propriétés sont sises le long de ces chemins et subissent les désagréments des nuages de poussière créés par la circulation;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture # FT52468 au montant de 24 702.96\$ taxes incluses à les Aménagements Lamontagne inc.;

**QUE** les fonds nécessaires à ce paiement soient imputés au compte #02-32000-635 (Produits chimiques -abat-poussière).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-08-135 9.1- AUTORISATION DE PAIEMENT À H2O INNOVATION**

**ATTENDU QUE** des bris d'équipements à l'usine d'épuration ont nécessité des réparations;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture # CD1055516 au montant de 6 173.79\$ taxes incluses à H2O Innovation;

**QUE** les fonds nécessaires à ce paiement soient imputés au compte #02-41200-522 (Ent. Rep. Usine de traitement).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-08-136 10.1 – APPUI À UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES**

**ATTENDU QUE** le Club de l'Âge d'Or de Saint-Gabriel à obtenu il y a dix ans une reconnaissance d'exemption de taxes foncières auprès de la Commission municipale du Québec;

**ATTENDU QUE** cet organisme désire renouveler cette exemption;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski appuie le Club de l'Âge d'Or de Saint-Gabriel dans sa demande d'une reconnaissance d'exemption de taxes foncières pour son bâtiment sis au 104 rue Berger auprès de la Commission municipale du Québec pour une durée de dix ans;

**QU'**advenant que la C.M.Q. refuse la demande du Club de l'Âge d'Or de Saint-Gabriel, cette résolution ne fasse pas office de congé de taxes foncières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES**

24-08-137

**14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque Parent

DE lever l'assemblée il est 20h27

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire

\_\_\_\_\_  
Frédéric Lee  
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire